



Français établis hors de France

**Proposition de loi du Lyceum Kennedy
French American School
(New York City)**

ÉTATS-UNIS

Circonscription de M. ROLAND LESCURE

Soumise au Jury national le lundi 3 mai 2021

25^{ème} Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à promouvoir une alimentation durable et équilibrée

Présentée par les élèves de la classe de CM2
de Madame Gbedeko avec le soutien de M. Duboelle

Yorann Bieke, Sara Chennouf, Adam Coulibaly, Khadija El Soukkary, Lola Farran, Daniel Hamladji Ambrosio, Anna Kende, Yohan Kouassi, Lina Lamdouar, Benjamin Macri, Eva Mrakic, Rekik Shewarega

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Aujourd'hui, en France, près de 500 industriels du secteur alimentaire se sont engagés à adopter l'étiquetage nutritionnel Nutri-Score créé par Santé publique France. Promouvoir une alimentation équilibrée et durable est une préoccupation majeure des pouvoirs publics car l'alimentation est un facteur de bien-être et de bonne santé.

Se nourrir de façon équilibrée signifie diversifier son alimentation, manger en quantité suffisante et adaptée, privilégier les aliments sains pour notre santé et limiter la consommation de produits sucrés, salés et gras. La malnutrition désigne les carences, les excès ou les déséquilibres dans l'apport nutritionnel d'une personne. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), environ 1,9 milliard d'adultes dans le monde sont en surpoids, alors que 462 millions d'autres présentent une insuffisance pondérale. En France, d'après le Ministère des solidarités et de la santé, près de la moitié des adultes et 17 % des enfants sont en surpoids. Le taux d'obésité est de 17 % pour les adultes et de 4 % pour les enfants. La malnutrition entraîne d'importants problèmes de santé tels que les maladies cardiovasculaires, les cancers et le diabète de type 2.

L'alimentation équilibrée devient durable lorsqu'elle "répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". La question de l'alimentation concerne l'ensemble des êtres vivants : êtres humains, animaux et végétaux.

Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à l'échelle mondiale, 1,3 milliard de tonnes de nourriture sont gaspillés chaque année, tandis que près de 2 milliards de personnes souffrent de faim ou de malnutrition. En France, selon l'agence de la transition énergétique (ADEME), près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont gaspillées en France par an, soit l'équivalent de 150 kilos par habitant. Les consommateurs ne sont pas les seuls responsables, la grande distribution, les restaurants et les cantines gaspillent également de la nourriture. Cette proposition de loi a pour objectif de diminuer ce gaspillage alimentaire.

Les aliments que nous consommons quotidiennement sont le plus souvent emballés à l'aide de plastiques. Saviez-vous, qu'en moyenne, un être humain avale le poids d'une carte de crédit en plastique chaque semaine ? Un rapport publié le 11 juin 2019 par l'université de Newcastle en Australie nous informe que l'Homme ingère en moyenne environ 2.000 micro-pièces et particules de plastique par semaine, soit environ 5 grammes, ce qui représente 250 grammes par an. Nous savons aujourd'hui que la surconsommation de plastique a un effet sur notre alimentation, notre santé, les animaux et notre planète. Avec cette proposition de loi, notre but est de diminuer la pollution de plastique qui affecte notre alimentation.

D'après la fondation Fonds mondial pour la nature (WWF), les européens consomment en moyenne 20 kilos de poisson par an ; un chiffre qui a été multiplié par deux depuis cinquante ans. L'Union européenne est le premier importateur de poisson au monde. La surpêche est très dangereuse pour l'environnement car elle affecte la faune et la flore. Le WWF estime qu'au cours des 40 dernières années, les populations d'espèces marines ont enregistré un déclin de 39 %. Chaque année, environ 82 millions de tonnes de poissons sont pêchées par de gigantesques bateaux-usines. C'est quatre fois plus qu'il y a 50 ans. De nombreuses espèces sont déjà en voie d'extinction ou menacées de surpêche. Il est important de prendre des mesures pour lutter contre la surpêche.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Comme la semaine du goût, une semaine de la nutrition sera instaurée au sein des cantines scolaires afin de sensibiliser les élèves aux bienfaits d'une alimentation saine et équilibrée. Des ateliers animés par des nutritionnistes, des infirmières et des professeurs permettront aux élèves d'améliorer leurs habitudes alimentaires.

Article 2

Afin de limiter le gaspillage de nourriture, tous les magasins alimentaires devront conclure un partenariat avec des associations reconnues d'utilité publique afin de donner leurs nourritures consommables invendues.

Article 3

La production et la commercialisation de produits alimentaires qui utilisent des emballages en plastique à usage unique non recyclables seront interdites. Les entreprises devront utiliser des emballages non-polluants (plastique 100% recyclable, sachet à base de papier) afin d'emballer leurs produits alimentaires.

Article 4

Afin de lutter contre la surpêche, seuls les produits de la mer qui bénéficient de l'écolabel « Pêche Durable » seront autorisés à la vente. Les magasins alimentaires ne pourront vendre ces produits que s'ils respectent les normes sanitaires et environnementales.